

Soigner avec humanité

Rapport annuel 2015
2016



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Sommaire



4

Renseignements généraux

6

Rapport du président

8

Rapport de la direction générale

9

Rapport de la secrétaire

10

Conseil d'administration

12

Comité exécutif

14

Bureau du syndic

15

Conseil de discipline

19

Comité d'inspection professionnelle

22

Comité des finances

Comité de révision des plaintes

23

Comité de la formation

24

Comité de révision des demandes d'équivalence
des diplômes et de la formation

Comité de l'examen professionnel

25

Comité d'orientation de la revue

Comité du congrès

26

Comité ad hoc sur les médias sociaux

Comité ad hoc sur les communications électroniques

27

Comité ad hoc sur l'organisation des activités de
la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

Comité ad hoc sur le développement professionnel

28

Comité d'étude des équivalences

30

Service des relations professionnelles

31

Service du développement et du soutien professionnel

32

Service juridique

33

Service de l'examen professionnel et de l'admission

34

Service de l'inspection professionnelle

35

Service de la formation et des équivalences

38

Service des communications

40

Rapport de la trésorière

41

Rapport des auditeurs indépendants

Présentation

Montréal, le 9 juin 2016

**Madame
Stéphanie Vallée**
Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale du Québec
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre,
en votre qualité de ministre de
la Justice et responsable des lois
professionnelles, le rapport annuel de
l'Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice
financier du 1^{er} avril 2015 au
31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre,
l'expression de ma considération très
distinguée.

**Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.**

Montréal, le 9 juin 2016

**Monsieur
Jacques Chagnon**
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter,
en votre qualité de président de
l'Assemblée nationale, le rapport
annuel de l'Ordre des infirmières et
infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2015 et
le 31 mars 2016.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération très
distinguée.

**La ministre de la Justice du
Québec et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée**

Montréal, le 9 juin 2016

**Monsieur
Jean Paul Dutrisac**
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de
l'Office des professions du Québec, j'ai
le plaisir de vous présenter le rapport
annuel de l'Ordre des infirmières et
infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des
travaux effectués pendant la période
comprise entre le 1^{er} avril 2015 et
le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération très
distinguée.

**Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.**



Personnel du siège social

Régis Paradis, inf. aux.
Président-directeur général

Amel Alioua
Secrétaire de direction au Service
des communications

Patrick Auger
Technicien à la logistique au Service de
l'examen professionnel et de l'admission

Nathalie Beaulieu
Secrétaire de direction au Service de
l'examen professionnel et de l'admission

Chantal Bélanger, inf. aux.
Syndique adjointe

Nicole Bélanger
Secrétaire de direction au Service de
l'inspection professionnelle

Amélie Bellerose
Avocate au Service juridique

Andrée Bertrand
Secrétaire de l'Ordre et adjointe à
la présidence

Josée Bissonnette
Agente au Service de l'examen
professionnel et de l'admission

Éric Bottollier-Lasquin
Secrétaire de direction à la Direction
générale et bureau de la secrétaire

François Brady, inf. aux.
Syndic

Marie-Carole Cayer, inf. aux.
Directrice du Service du développement
et du soutien professionnel
(depuis août 2015)

Nadia Colella, inf. aux.
Directrice du Service de la formation
et des équivalences

Michel Duchesne Boulianne
Programmeur-analyste
(depuis novembre 2015)

Stéphanie Fortier, inf. aux.
Inspectrice au Service de l'inspection
professionnelle

François Frenette
Secrétaire informatique
(depuis novembre 2015)

Carole Garrigue
Agente au Service de l'examen
professionnel et de l'admission
par intérim

Isabelle Grenier
Agente au Service de la formation
et des équivalences
(depuis avril 2015)

Laura Kristof
Agente au Service de la formation
et des équivalences

Diane Lavers, inf. aux.
Directrice du Service de l'examen
professionnel et de l'admission

Georges Ledoux, avocat
Directeur du Service juridique

Diane Levasseur, inf. aux.
Directrice du Service
des relations professionnelles
(jusqu'en décembre 2015)

Johanne Lévesque
Secrétaire-réceptionniste

Anne-Laurie Martin
Technicienne en communication au
Service des communications

Catherine-Dominique Nantel
Directrice du Service des communications

Jorge Quintero
Commis de bureau et préposé à l'entretien

Steve Quirion
Responsable du Service informatique

Marie-Pier Réhel
Responsable des opérations
comptables (depuis juin 2015)

Manon Salvas
Secrétaire de direction aux Service
du développement et du soutien
professionnel, juridique et Bureau
du syndic

Eva Sikora
Avocate au Service juridique
(depuis août 2015)

Julie St-Germain, inf. aux.
Directrice du Service de l'inspection
professionnelle

Sophie Thibault
Agente au Service de la formation et
des équivalences

Nicole Vachon
Secrétaire de direction au Service de la
formation et des équivalences

Renseignements généraux

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2015-2016, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2015 était de 185 \$.

STATISTIQUES ANNUELLES DE L'OIIAQ, AU 31 MARS 2016

Nombre de permis à l'ouverture (1^{er} avril 2015)	29 244
Infirmières auxiliaires	26 236
Infirmiers auxiliaires	3 008
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année	2 226
Nombre de radiations :	
3321 au 1 ^{er} avril 2015 et 233 en cours d'année, suite au défaut de paiement de leur cotisation professionnelle	3 554
Nombre de réinscriptions en cours d'année pour avoir remédié au défaut de paiement de la cotisation professionnelle	1 619
Nombre de radiations suite au défaut de se conformer au Règlement sur la formation continue obligatoire	710
Nombre de réinscriptions pour avoir remédié au défaut de se conformer au Règlement sur la formation continue obligatoire	323
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2016	29 148
Infirmières auxiliaires	26 123
Infirmiers auxiliaires	3 025

NOMBRE DE MEMBRES DÉTENANT CERTAINS TYPES DE PERMIS

Types de permis	Nombre de permis
Permis temporaire*	122
Permis temporaire**	Aucun
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Région	Total	%*
Bas-Saint-Laurent	831	2,85
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 101	3,78
Capitale-Nationale	2 722	9,34
Mauricie	927	3,18
Estrie	1 212	4,16
Montréal	5 832	20,01
Outaouais	958	3,29
Abitibi-Témiscamingue	491	1,68
Côte-Nord	278	0,95
Nord-du-Québec	63	0,22
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	448	1,54
Chaudière-Appalaches	1 575	5,41
Laval	1 892	6,49
Lanaudière	2 366	8,12
Laurentides	2 474	8,49
Montréal	4 999	17,15
Centre-du-Québec	823	2,82
Autres régions	156	0,54

* La décimale de la somme totale des pourcentages de ce tableau doit être arrondie à 0.

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

Mission

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.



Rapport du président

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission visant à veiller au développement professionnel de ses membres.



Régis Paradis, inf. aux.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2015-2016

Pour déterminer ses orientations stratégiques, l'OIIAQ doit tenir compte de la situation prévalant notamment dans le réseau de la santé. Par ailleurs, la croissance du nombre de membres inscrits au tableau, la réorganisation du réseau de la santé, l'optimisation des ressources, les effets de plus en plus limités de la pénurie de personnel infirmier et la crise des finances publiques sont des facteurs susceptibles d'influencer les orientations stratégiques privilégiées par l'Ordre.

Les objectifs et les orientations du plan stratégique pour l'année 2015-2016 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation du mandat de protection du public;
- le développement et le rayonnement de la profession;
- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Afin de s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et pour informer les membres et les candidates à la profession de leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et dans les établissements privés ont permis de joindre 736 infirmières auxiliaires réparties dans 28 établissements du Québec.

Discipline

Le syndic de l'Ordre a reçu 96 demandes d'enquête et a déposé 14 plaintes devant le conseil de discipline.

Admission

Le Service de l'examen professionnel et de l'admission a traité 1 848 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme du programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

Formation

Au cours de la dernière année, le Service de la formation et des équivalences a organisé plusieurs activités afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, qui consiste à suivre 10 heures de formation par période de référence de deux ans.

Portail de formation

Cette année, 1 863 infirmières auxiliaires ont suivi l'une ou l'autre des 19 capsules d'autoformation disponibles en ligne et portant sur divers sujets. Par ailleurs, 243 infirmières auxiliaires ont suivi l'une des 14 formations en ligne qui sont offertes en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Formation continue

De plus, 3 989 infirmières auxiliaires ont suivi une formation dans le cadre des activités de formation continue offertes par le Service de la formation et des équivalences. De ce nombre, 1 585 infirmières auxiliaires ont assisté à la conférence régionale *La montée de l'hypercholestérolémie : hasard ou évidence?* et 977 personnes ont assisté aux journées de formation des 10 et 11 juin 2015.

Examen professionnel

Au cours de l'année, le Service de l'examen professionnel et de l'admission a poursuivi tous les travaux de mise en place de l'examen. Le Service juridique a complété la préparation du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, lequel est entré en vigueur le 19 novembre 2015.

Depuis, les étudiantes ayant réussi leur formation SASI et les personnes bénéficiant d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation doivent se soumettre à l'examen professionnel.

La première séance a eu lieu le 19 mars 2016. Cette dernière a permis à l'Ordre d'évaluer 215 candidates, lesquelles avaient réussi leur formation entre le 19 novembre et le 31 décembre 2015.

L'Ordre a créé un statut de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA) et décidé de l'autoriser, par voie de règlement, à exercer les activités réservées à l'infirmière auxiliaire, et ce, selon diverses conditions. Ce règlement est entré en vigueur le 31 décembre 2015.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Analyse sectorielle prospective

En février 2016, l'Ordre fut consulté dans le cadre d'une analyse sectorielle prospective menée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) visant à analyser les besoins du réseau sur les compétences respectives que doivent acquérir les différents membres de l'équipe de soins infirmiers, y compris les infirmières auxiliaires. À cette occasion, l'OIIAQ a fait part de sa position quant à la formation initiale de ses membres, en adéquation avec les besoins des milieux cliniques, les facteurs de changements observés, leur incidence sur le rôle de l'infirmière auxiliaire et les tendances observées dans ses analyses de la profession.

Pour ce faire, tout au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi ses travaux de recherche sur la profession d'infirmière auxiliaire, à la suite d'une collecte de renseignements auprès de plusieurs directrices de soins infirmiers de toutes les régions, jusqu'en avril 2015. Le but de l'enquête était de comprendre la perception des directions de soins infirmiers concernant le rôle de l'infirmière auxiliaire, sa formation et les enjeux reliés à son intégration dans certains secteurs d'activité. Un rapport d'enquête sur les positions des directions de soins infirmiers a été présenté au conseil d'administration ainsi qu'une analyse comparative de la formation des infirmières auxiliaires dans certaines provinces canadiennes et d'autres pays.

Contribution à la thérapie intraveineuse

À la suite de l'adoption par le conseil d'administration d'un budget pour soutenir la formation sur la contribution à la thérapie intraveineuse pour l'année financière 2015-2016, les travaux d'élaboration, d'organisation, de promotion et de déploiement se sont poursuivis. Les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités, pourront se prévaloir de la formation leur permettant de contribuer à la thérapie intraveineuse. L'Ordre avait été contraint au début 2015 de retarder la mise en place du projet, compte tenu de la fusion des établissements. Le déploiement de ce programme de formation est projeté dès avril 2016 au sein du réseau de la santé.

Au 31 mars 2016, 21 551 membres, incluant les nouvelles diplômées du programme de formation SASI, étaient attestés pour contribuer à la thérapie intraveineuse.

Comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Les travaux du comité conjoint ont notamment porté sur la réglementation visant l'instauration d'un examen professionnel et les modifications à être apportées au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* qui visent à autoriser l'infirmière auxiliaire à exercer, à domicile, dans le domaine de l'assistance ventilatoire.

VISIBILITÉ ET PROMOTION

Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le 5 mai 2015, les infirmières auxiliaires ont célébré leur journée sous le thème *Professionnels, au-delà des changements*. Pour souligner cette journée, le Service des communications a organisé une campagne publicitaire sur le Web à Tou.tv et Radio-Canada.ca. De plus, une publicité a été diffusée à la télévision sur les chaînes TVA, Télé-Québec et V Télé.

Journées de formation

Les 10 et 11 juin 2015, près de 1 000 infirmières auxiliaires ont participé à des journées de formation au cours desquelles deux conférences ont été présentées. La première portait sur le TDAH, tandis que la seconde abordait les soins en fin de vie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 12 juin 2015 à Victoriaville et a réuni plus de 125 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2014-2015 a été présenté. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 ont par ailleurs été soumis par l'auditrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. À la même occasion, la trésorière a présenté son rapport pour l'année 2014-2015.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2015-2016.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.
Président-directeur général



Rapport de la direction générale

La **direction générale** a pour principal mandat de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les ressources humaines, financières et matérielles de l'Ordre. Elle voit également à la réalisation de son mandat et à l'atteinte des objectifs fixés par le conseil d'administration, tout en respectant les principes de saine gestion.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Ressources humaines

La direction générale a :

- assuré le développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue;
- assuré la tenue du comité de gestion lorsque requis;
- coordonné les travaux reliés à la planification stratégique et aux plans d'action des différents services;
- organisé la tenue des comités de sélection pour l'embauche de nouvelles ressources.

Ressources matérielles

La direction générale a aussi :

- coordonné les travaux d'entretien de l'édifice et des locaux adjacents;
- procédé à l'achat et à la mise à niveau d'équipements informatiques afin d'accroître la productivité et l'efficacité des services.

Aspect financier

La gestion efficace et le contrôle rigoureux des dépenses ont permis à l'Ordre de réaliser un surplus de 81 143 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

Fonds d'indemnisation

Ce fonds est inexistant.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle grâce à une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générales.

Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Programme d'assurance responsabilité civile

Les membres du conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.



Régis Paradis
Président-directeur général



De gauche à droite. Première rangée : Johanne Lévesque, Marie-Pier Réhel, Régis Paradis, inf. aux. et Éric Bottollier-Lasquin.
Deuxième rangée : Michel Duchesne Boulianne, Steve Quirion et François Frenette

Rapport de la secrétaire

MANDAT

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le *Code des professions* et par les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au tableau des membres ainsi que de la planification, de l'organisation et de la convocation réglementaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du conseil d'administration.

AVIS DE COTISATION ET RÉINSCRIPTION DES MEMBRES AU TABLEAU DE L'ORDRE

La secrétaire a coordonné toutes les activités liées à la réinscription des membres au tableau de l'Ordre. Elle a assuré la révision et la production de l'avis de cotisation ainsi que la gestion et le traitement des demandes de réinscription.



Andrée Bertrand



Conseil d'administration



Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la loi et des règlements. Il est formé d'un président élu au suffrage universel, de 20 administrateurs élus et de quatre membres nommés par l'Office des professions du Québec.

MEMBRES

(Date d'entrée en fonction à la suite de la dernière élection ou nomination)

PRÉSIDENT

Régis Paradis, inf. aux. (14 juin 2013)
Élu au suffrage universel des membres

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Luc St-Laurent, inf. aux. (12 juin 2015)

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Guillaume Girard, inf. aux. (12 juin 2015)
Pierre Martin, inf. aux. (jusqu'au 12 juin 2015)

Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux. (12 juin 2015)

Capitale-Nationale

Hélène Alain, inf. aux. (12 juin 2015)
André Richard, inf. aux. (12 juin 2015)
Anne Bélanger, inf. aux. (jusqu'au 12 juin 2015)

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux. (12 juin 2015)

Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux. (12 juin 2015)

Estrie

Amélie Drolet, inf. aux. (12 juin 2015)

Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux. (14 juin 2013)
Katia Goudreau, inf. aux. (14 juin 2013)
Christiane Pineault, inf. aux. (14 juin 2013)

Montréal et Laval

Josée Marineau, inf. aux. (14 juin 2013)
Martine Plante, inf. aux. (14 juin 2013)
Lyne Tétreault, inf. aux. (14 juin 2013)
Lise Therrien, inf. aux. (14 juin 2013)
Claire Thouin, inf. aux. (14 juin 2013)

Laurentides-Lanaudière

Ronald Beaudet, inf. aux. (14 juin 2013 au 12 juin 2015)

Lanaudière

Ronald Beaudet, inf. aux. (12 juin 2015)

Laurentides

Diane Goyette, inf. aux. (12 juin 2015)

Outaouais

Lyne Plante, inf. aux. (14 juin 2013)

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Josée Goulet, inf. aux. (14 juin 2013)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Jeanne Duhaime (12 juin 2015)
Denise Dubois (12 juin 2015)
Raymond Proulx (12 juin 2015)
Lucie Bourguignon-Laurent (mars 2016)
Hasnaa Kadiri (12 juin 2015 à janvier 2016)
Robert Dufresne (jusqu'au 12 juin 2015)

SECRÉTAIRE

Andrée Bertrand

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le conseil d'administration a tenu sept réunions régulières et une réunion extraordinaire au cours de l'année 2015-2016.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le conseil d'administration a :

- adopté le rapport annuel 2014-2015;
- adopté le plan stratégique et le plan d'action 2015-2016;
- adopté le calendrier des réunions du conseil d'administration 2016-2017;
- adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2016-2017;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2015;
- adopté les prévisions budgétaires pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018;
- adopté diverses recommandations présentées par le comité des finances;
- résolu de financer la formation sur la thérapie intraveineuse pour les infirmières auxiliaires n'ayant pas reçu cette formation et d'affecter, à cette fin, la somme de 350 000 \$ provenant des excédents budgétaires de l'exercice 2015-2016 à la formation sur la thérapie intraveineuse;
- résolu d'autoriser une dépense pour l'instauration d'un examen diagnostique électronique pour les candidats hors Québec afin de connaître leurs besoins de formation à compléter et de statuer sur leur demande d'équivalence en vue de la délivrance du permis;
- adopté un nouvel organigramme;
- procédé à l'embauche de Marie-Carole Cayer à titre de directrice du Service du développement et du soutien professionnel;
- procédé à l'embauche d'Eva Sikora à titre d'avocate;
- procédé à l'embauche de Michel Duchesne Boulianne à titre de programmeur-analyste;
- adopté une nouvelle politique concernant l'organisation et le soutien financier de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- résolu d'élaborer un plan stratégique et d'action en vue de l'analyse sectorielle prospective mise en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
- fixé les frais d'inscription à l'examen professionnel et le coût d'achat de chacune des capsules de soutien et d'enrichissement;
- résolu de modifier, à compter du 1^{er} avril 2016, les conditions permettant de créditer les heures de formation pour les formations en ligne suivies par les membres;
- résolu d'appuyer l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) dans la poursuite des travaux interprofessionnels afin d'adopter des mesures pour assurer aux personnes hébergées en CHSLD des soins et services de qualité et sécuritaires basés sur la collaboration interprofessionnelle;
- résolu de changer d'institution bancaire pour les opérations financières courantes de l'Ordre.

ÉLECTIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE

Le conseil d'administration a formé un comité de révision de l'examen professionnel. Anny Lafrenière et deux administrateurs de l'Ordre siègent à ce comité.

Le conseil d'administration a renouvelé le mandat de Micheline Trudeau, de Marie-Isabelle Marchand, d'Yvan Lachance et de Nicole Poulin à titre de membres du conseil de discipline.

DONS

Grâce à une entente de partenariat avec La Capitale Assurances générales, l'Ordre remet chaque année, sous forme de dons, les sommes qui lui sont versées en ristournes.

Cette année, le conseil d'administration a autorisé un don de 10 000 \$ à la Fondation Gilles Kègle, qui vient en aide aux personnes seules et démunies.

Une somme de 1 410 \$ a également été versée à chacun des organismes suivants :

*La rue des Femmes, Montréal;
Le Phare, Saint-Hyacinthe et régions;
Le Centre Action, Montréal;
Villa Ignatia, Lac-Saint-Charles;
Société canadienne de la sclérose en plaques;
Mirépi, Maison d'hébergement, Saint-Raymond;
Maison Catherine de Longpré, Saint-Georges;
Au Jardin de MesAnge, Alma;
Maison Jeunes-Est, Sherbrooke;
Maison de la source Gabriel, Val-d'Or;
Maison Mathieu-Froment-Savoie, Gatineau;
Société canadienne du cancer – Relais pour la vie Pointe-de-l'Île, Équipe Étoile, Montréal;
Société canadienne du cancer – Relais pour la vie, Équipe Fleuricard, Trois-Rivières;
Centrespoir Charlesbourg inc., Québec;
Grenier populaire, Saint-Eustache;
Maison Marie-Pagé, Victoriaville;
Maison Au Diapason, Bromont;
Moisson Rive-Sud, Boucherville;
Maison Marie-Élisabeth, Rimouski;
Club des petits déjeuners de Montréal-Laval.*

RÉFORME DU CODE DES PROFESSIONS

L'Ordre s'est prononcé auprès de l'Office des professions sur le projet de réforme du *Code des professions* prévoyant de nouvelles règles de gouvernance pour les ordres professionnels.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale de l'Ordre pour l'année 2015 s'est tenue à Victoriaville le 12 juin 2015. Le présent rapport a été présenté à l'assemblée générale qui s'est tenue à Jonquière le 9 juin 2016.

Comité exécutif

Le **comité exécutif** s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.
Président
Lise Therrien, inf. aux.
Vice-présidente
Martine Plante, inf. aux.
Administratrice et trésorière
Christiane Pineault, inf. aux.
Administratrice
Raymond Proulx
Administrateur nommé
Andrée Bertrand
Secrétaire



ACTIVITÉS

Le comité exécutif a tenu 10 réunions régulières et 6 réunions extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, le comité exécutif s'est acquitté des tâches et des responsabilités suivantes :

2 – DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES				
	Demandes d'équivalence reçues	Demandes d'équivalence accordées	Demandes d'équivalence refusées	Demandes d'équivalence reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision
Québec	-	-	-	-
Ontario	12	12	-	-
Provinces de l'Atlantique	2	2	-	-
Provinces de l'Ouest et les Territoires	1	1	-	-
TOTAL (hors du Québec, mais au Canada)	15	15	-	-
France	-	-	-	-
Dans le reste de l'Union européenne	1	1	-	-
États-Unis	-	-	-	-
Dans le reste du monde	2	2	-	-
TOTAL (hors du Canada)	3	3	-	-

1 – DÉCISIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES PERMIS				
	Demandes de permis reçues	Demandes de permis accordées	Demandes de permis refusées	Demandes de permis reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision
Québec	1 848	1 848	-	-
Équivalence de diplôme	13	13	-	-
Canada	5	5	-	-
Hors Canada	8	8	-	-
Équivalence de formation	365	365	-	-
Canada	60	60	-	-
Hors Canada	305	305	-	-
Permis régulier délivré suite à des permis temporaires	-	34	-	-

3 – DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

	Demandes d'équivalence reçues	Demandes d'équivalence accordées	Demandes d'équivalence refusées	Demandes d'équivalence reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision
Québec	120	118	1	1
Ontario	15	15	-	-
Provinces de l'Atlantique	3	3	-	-
Provinces de l'Ouest et les Territoires	1	1	-	-
TOTAL (hors du Québec, mais au Canada)	19	19	-	-
France	2	-	2	-
Dans le reste de l'Union européenne	20	18	2	-
États-Unis	2	2	-	-
Dans le reste du monde	456	433	8	15
TOTAL (hors du Canada)	480	453	12	15

Réinscription au tableau

Le comité a réinscrit 1 942 personnes au tableau.

Radiation

Le comité a :

- procédé à la radiation de 3 321 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau au 1^{er} avril 2015 suite au défaut de paiement de leur cotisation professionnelle;
- procédé à la radiation de 233 personnes en cours d'année, et ce, pour les mêmes motifs;
- procédé à la radiation de 710 personnes en cours d'année ayant fait défaut de se conformer au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;

Suspension du droit d'exercice

Le comité a :

- suspendu le droit d'exercice de 5 membres, jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à l'obligation de suivre et de réussir une formation d'une durée de 570 heures;
- suspendu le droit d'exercice de 2 membres, jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à l'obligation de suivre et de réussir une formation en pharmacologie d'une durée de 45 heures;

4 – DÉCISIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC

	Demandes reçues	Demandes accordées	Demandes refusées	Demandes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision
Ontario	5	5	-	-
Provinces de l'Atlantique	2	2	-	-
Provinces de l'Ouest et les Territoires	1	1	-	-
TOTAL (hors du Québec, mais au Canada)	8	8	-	-
France	-	-	-	-
Dans le reste de l'Union européenne	-	-	-	-
États-Unis	-	-	-	-
Dans le reste du monde	-	-	-	-
TOTAL (hors du Canada)	-	-	-	-

- suspendu le droit d'exercice de 4 membres, jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à l'obligation de suivre et de réussir une formation à distance sur le diabète;
- suspendu le droit d'exercice de 1 membre, jusqu'à ce qu'il se soit conformé à l'obligation de suivre et de réussir une formation sur le traitement de plaies;
- suspendu le droit d'exercice de 1 membre, jusqu'à ce qu'il se soit conformé à l'obligation de suivre et de réussir une formation sur les notes d'évolution au dossier;
- suspendu le droit d'exercice de 1 membre, jusqu'à ce qu'il se soit conformé à l'obligation de suivre et de réussir une formation sur les prélèvements sanguins.

Aspects financiers et administratifs

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques;
- adopté le calendrier 2016-2017 des réunions du comité exécutif;
- autorisé le développement de nouveaux programmes pour faciliter les opérations du système informatique et l'achat de nouveaux équipements;
- dispensé pour différents motifs 314 membres de se soumettre aux exigences du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* pour la période de référence 2013-2015.

Bureau du syndic

Le **syndic et la syndique adjointe** sont nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Le syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le *Code des professions*. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au *Code des professions*, aux lois particulières, au *Code de déontologie* et aux *règlements*, et il détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

DISCIPLINE

Demandes d'enquête : 96 (concernant 94 membres)

Plaintes déposées devant le conseil de discipline : **14**

Décisions du Bureau du syndic de ne pas porter plainte : 71

Demandes d'enquête transmises au comité d'inspection professionnelle : 2

Rapports de conciliation (*Code des professions*, art. 123.6) : **14**

Dossiers reçus pendant l'année et demeurant ouverts à la fin de l'année : 40

USURPATION DU TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL

Infractions relatives à l'usurpation du titre

Demandes d'enquête, signalements et suivi de dossiers : 13

Poursuite pénale : aucune

Infractions relatives à l'exercice illégal

Demandes d'enquête, signalements et suivi de dossiers : 13

Poursuite pénale : aucune

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée durant l'année. Par conséquent, le comité exécutif n'a pas été dans l'obligation de former un conseil d'arbitrage ou de désigner un arbitre pour entendre un différend portant sur un compte d'honoraires professionnels.



Chantal Bélanger, inf. aux., François Brady, inf. aux. et Manon Salvat

Conseil de discipline

Le conseil reçoit et entend toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code de déontologie*, du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément audit Code.

MEMBRES

M^e Delpha Bélanger, avocat
Président

M^e Chantal Perrault, avocate
Présidente (depuis juillet 2015)

M^e Lydia Milazzo, avocate
Présidente (depuis juillet 2015)

M^e Pierre R. Sicotte, avocat
Président (depuis juillet 2015)

Yvan Lachance, inf. aux.

Lucie Lepage, inf. aux.
(jusqu'en octobre 2015)

Marie-Isabelle Marchand, inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

Serge St-Germain, inf. aux.

M^e France Joseph, avocate
Secrétaire

Manon Joseph
Greffière

ACTIVITÉS

Le conseil de discipline a tenu 18 journées d'audience au cours de l'année. Ainsi, 14 plaintes ont été déposées au conseil de discipline, 5 par le syndic et 9 par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires (c. 153.1)

Article 3 : 1 chef

Le membre doit exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues. À cette fin, il doit mettre à jour ses connaissances et perfectionner ses aptitudes et habiletés.

Article 8 : 2 chefs

Le membre doit avoir une conduite irréprochable envers toute personne et doit, notamment, agir avec respect, courtoisie, modération et intégrité.

Art. 13 : 4 chefs

Le membre doit prodiguer les soins et les traitements à un patient avec diligence. Il doit notamment :

- 1) intervenir promptement auprès du patient lorsque son état de santé l'exige;
- 2) assurer la surveillance requise par l'état de santé du patient;
- 3) prendre les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins et des traitements.

Article 14 : 6 chefs

Le membre doit être diligent lors de l'administration d'un médicament ou d'une substance.

À cette fin, il doit notamment avoir une connaissance suffisante du médicament ou de la substance et respecter les principes et méthodes concernant son administration.

Article 16 : 5 chefs

Le membre ne doit pas s'approprier des médicaments, des préparations narcotiques ou anesthésiques ou d'autres biens ou substances, notamment des stupéfiants, appartenant à son employeur ou à une personne avec laquelle il est en rapport dans l'exercice de sa profession.

Article 17 : 6 chefs

Le membre ne doit pas, au regard du dossier d'un patient ou de tout rapport, registre, dossier de recherche ou autre document lié à la profession :

- 1) les falsifier, notamment en y altérant des notes déjà inscrites ou en y insérant des notes sous une fausse signature;
- 2) fabriquer de faux dossiers, rapports, registres ou documents;
- 3) y inscrire de fausses informations;
- 4) omettre d'y inscrire les informations nécessaires.

Article 72 : 1 chef

Le membre doit respecter tout engagement qu'il a conclu avec l'Ordre

Articles du Code des professions

Art. 149.1 : 4 chefs

Un syndic peut saisir le conseil de discipline, par voie de plainte :

- 1) de toute décision d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'une infraction criminelle;

- 2) de toute décision rendue au Québec le déclarant coupable d’une infraction visée à l’article 188 ou d’une infraction à une disposition d’une loi du Québec ou d’une loi fédérale;
- 3) de toute décision rendue hors Québec le déclarant coupable d’une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l’objet d’une poursuite pénale en vertu de l’article 188 ou d’une poursuite pénale en vertu d’une disposition d’une loi du Québec ou d’une loi fédérale.

La décision visée au premier alinéa doit, de l’avis du syndic, avoir un lien avec l’exercice de la profession.

Une copie dûment certifiée de la décision judiciaire fait preuve devant le conseil de discipline de la perpétration de l’infraction et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés. Le conseil de discipline prononce alors contre le professionnel, s’il le juge à propos, une ou plusieurs des sanctions prévues à l’article 156.

Décision rejetant ou autorisant le retrait d’une plainte
Aucune décision du conseil de discipline rejetant ou autorisant le retrait d’une plainte n’a été rendue au cours de l’année.

Décision acquittant la partie intimée
Trois (3) décisions du conseil de discipline acquittant l’intimée ont été rendues au cours de l’année.

Décision acquittant la partie intimée sur certains chefs
Deux (2) décisions du conseil de discipline acquittant l’intimée sur certains chefs ont été rendues au cours de l’année.

Nombre de recommandations faites par le conseil de discipline au conseil d’administration
Aucune décision du conseil de discipline formulant une recommandation au conseil d’administration n’a été rendue au cours de l’année.

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES AU COURS DE L’ANNÉE, DÉCLARANT LA PARTIE INTIMÉE COUPABLE : 4 DÉCISIONS

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu’indiqué)
2 chefs	Art. 149.1, Code des professions (chef n° 1) Art. 114 et 122, Code des professions (chef n° 3)
2 chefs	Art. 4.01.01 g) (chef n° 1) Art. 114 et 122, Code des professions (chef n° 2)
2 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 4.01.01 c) (chef n° 2)
1 chef	Art. 8

Ces décisions n’ont pas été rendues dans le délai prévu à l’article 154.1 du Code des professions.

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES AU COURS DE L’ANNÉE, IMPOSANT UNE SANCTION : 4 DÉCISIONS

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu’indiqué)	Sanctions
2 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 4.01.01 c) (chef n° 2)	Radiation temporaire de 3 mois pour le chef n° 1 et de 2 mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Avec frais et déboursés. Publication de l’avis de la décision dans un journal aux frais de la partie intimée.
1 chef	Art. 8	Radiation temporaire de 3 mois pour le chef n° 1. Paiement de 50 % des frais et déboursés par la partie intimée, incluant les frais de publication de l’avis de la décision dans un journal.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire d’un mois. Paiement des frais et déboursés par la partie intimée, incluant les frais de publication de l’avis de la décision dans un journal.
4 chefs	Chef n° 1 : art. 4.01.01 g); Chef n° 2 : art. 4.01.01 g); Chef n° 3 : art. 4.01.01 g); Chef n° 4 : art. 4.01.01 g);	Radiation temporaire de 2 mois sur les chefs nos 1, 2 et 3 et de 4 mois sur le chef n° 4, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l’avis de la décision dans un journal aux frais de la partie intimée.

Deux des quatre décisions précitées ont été rendues dans le délai prévu à l’article 154.1 du Code des professions.

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES AU COURS DE L'ANNÉE DÉCLARANT LA PARTIE INTIMÉE COUPABLE ET IMPOSANT UNE SANCTION : 11 DÉCISIONS

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu'indiqué)	Sanctions
2 chefs	Art. 14 (chef n° 1) Art. 8 (chef n° 2)	Radiation temporaire de 3 mois pour le chef n° 1, et de 2 mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
5 chefs	Art. 59.2, Code des professions (chef n° 1) Art. 59.2, Code des professions (chef n° 2) Art. 59.2, Code des professions (chef n° 3) Art. 59.2, Code des professions (chef n° 4) Art. 59.2, Code des professions (chef n° 5)	Radiation temporaire de 8 mois pour les chefs n°s 1 et 3, de 2 mois pour le chef n° 2, de 4 mois pour le chef n° 4 et de 10 mois pour le chef n° 5, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Avec paiement des frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie intimée.
2 chefs	Art. 8 (chef n° 1) Art. 8 (chef n° 2)	Radiation temporaire de 4 mois et amende de 1 000 \$ pour chacun des chefs, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
22 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 4.01.01 c) (chef n° 2) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 3) Art. 4.01.01 c) (chef n° 4) Art. 3 (chef n° 5) Art. 17 3) (chef n° 6) Art. 3 (chef n° 7) Art. 17 3) (chef n° 8) Art. 3 (chef n° 9) Art. 17 3) (chef n° 10) Art. 3 (chef n° 11) Art. 17 3) (chef n° 12) Art. 3 (chef n° 13) Art. 17 3) (chef n° 14) Art. 3 (chef n° 15) Art. 17 3) (chef n° 16) Art. 3 (chef n° 17) Art. 17 3) (chef n° 18) Art. 3 (chef n° 19) Art. 17 3) (chef n° 20) Art. 3 (chef n° 21) Art. 17 3) (chef n° 22)	Radiation temporaire de 3 mois pour le chef n° 1, de 2 mois pour les chefs n°s 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20 et 22, et d'un mois pour les chefs n°s 3, 9, 15, 17 et 21, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
7 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 3 (chef n° 2) Art. 17 3) (chef n° 3) Art. 3 (chef n° 4) Art. 3 (chef n° 5) Art. 17 3) (chef n° 6) Art. 3 (chef n° 7)	Radiation temporaire de 3 semaines pour le chef n° 1, d'un mois pour les chefs n°s 2, 3, 4, 6 et 7, et de 6 semaines pour le chef n° 5, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
14 chefs	Art. 3.01.03 (chef n° 1) Art. 3.01.03 (chef n° 2) Art. 4.01.01 c) (chef n° 3) Art. 3.01.03 (chef n° 4) Art. 3.01.03 (chef n° 5) Art. 3.01.03 (chef n° 6) Art. 4.01.01 c) (chef n° 7) Art. 3.01.03 (chef n° 8) Art. 3.01.03 (chef n° 9) Art. 3.01.03 (chef n° 10) Art. 4.01.01 c) (chef n° 11) Art. 3.01.03 (chef n° 12) Art. 4.01.01 c) (chef n° 13) Art. 3.01.03 (chef n° 14)	Amende de 1 000 \$ pour le chef n° 1 et réprimande pour les chefs n°s 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Sans frais ni déboursés.

2 chefs	Art. 3.04.03 a) (chef n° 1) Art. 4.01.01 l) (chef n° 2)	Radiation temporaire de 3 semaines pour le chef n° 1 et d'une semaine pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés.
4 chefs	Art. 3.01.03 (chef n° 1) Art. 4.01.01 c) (chef n° 2) Art. 3.01.03 (chef n° 3) Art. 4.01.01 c) (chef n° 4)	Radiation temporaire de 2 semaines pour les chefs n°s 1 et 2, et d'une semaine pour les chefs n°s 3 et 4, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés.
6 chefs	Art. 3.01.03 (chef n° 1) Art. 3.01.03 (chef n° 2) Art. 3.01.03 (chef n° 3) Art. 4.01.01 c) (chef n° 4) Art. 3.01.03 (chef n° 5) Art. 3.01.03 (chef n° 6)	Radiation temporaire de 5 semaines pour le chef n° 1, de 3 semaines pour les chefs n°s 2, 3, 5 et 6, et d'une semaine pour le chef n° 4, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés.
9 chefs	Art. 3.01.03 (chef n° 1) Art. 3.01.03 (chef n° 2) Art. 3.01.03 (chef n° 3) Art. 3.01.03 (chef n° 4) Art. 3.01.03 (chef n° 5) Art. 3.01.03 (chef n° 6) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 7) Art. 3.01.03 (chef n° 8) Art. 4.01.01 f) (chef n° 9)	Radiation temporaire de 2 semaines pour les chefs n°s 1, 2, 3, 4 et 5, et d'une semaine pour les chefs n°s 6, 7, 8 et 9, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment.
2 chefs	Art. 16 (chef n° 1) Art. 59.2, <i>Code des professions</i> (chef n° 2)	Radiation temporaire de 9 mois pour le chef n° 1 et de 12 mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
Trois des onze décisions précitées ont été rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du Code des professions.		

Dossiers en attente d’audition et/ou en délibéré

À la fin de l’exercice financier, 13 plaintes déposées au cours dudit exercice n’avaient pas encore été entendues par le conseil de discipline.

Il y avait également 8 dossiers en délibéré suite à une audience tenue pendant le présent exercice et 3 dossiers en délibéré suite à des audiences tenues durant les exercices financiers précédents.

Appel au Tribunal des professions

Trois juges siègent au Tribunal des professions. Le plaignant ou l’intimée peut, de plein droit, porter en appel devant ce tribunal des décisions finales rendues par le conseil de discipline. Aucun appel n’a été interjeté au cours de l’année.

De même, aucune décision du Tribunal des professions n’a été rendue au cours de l’année.



Comité d'inspection professionnelle

Le comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur les *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire*.

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le comité détermine un programme de visites des établissements de santé préalablement approuvé par le conseil d'administration. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

MEMBRES

PRÉSIDENTE

Johanne Séguin, inf. aux.

VICE-PRÉSIDENTE

Sylvie Pépin, inf. aux.

MEMBRES

Christian Gélinas, inf. aux.

Josée Provost, inf. aux.

Vicky Boilard, inf. aux.

SECRÉTAIRE

Julie St-Germain, inf. aux.

INSPECTRICES

Julie St-Germain, inf. aux.

Stéphanie Fortier, inf. aux.

Karine Chapleau, inf. aux.

Stéphanie Plourde, inf. aux.

Évelyne Roy, inf. aux.

A également assisté aux réunions du comité

Nicole Bélanger

Secrétaire de direction au Service de l'inspection professionnelle

RÉUNIONS

Le comité a tenu six réunions au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections portant sur la compétence professionnelle des membres.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le comité a effectué toutes les visites prévues à son programme de surveillance générale 2015-2016 et a réalisé une autre visite, et ce, à la suite d'une situation médiatisée.

Les visites de surveillance générale effectuées dans les CSSS et dans les établissements privés ont permis de joindre 736 infirmières auxiliaires réparties dans 28 établissements du Québec.

Régions administratives	Établissements	Nbre de membres
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CISSS du Bas-Saint-Laurent (CSSS Rivière-du-Loup)	109
	Domaine de Louvois	6
Capitale-Nationale	CIUSSS de la Capitale-Nationale (CSSS Québec-Nord)	231
	Le Boisé Vanier et La Clairière du Boisé	15
	Auberge aux Trois Pignons	17
	Le Manoir Sully	6
	Résidence Le St-Patrick	11
Chaudière-Appalaches	Les Marronniers	11
	Résidences du Précieux-Sang	9
Mauricie	CIUSSS de-la-Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CSSS Maskinongé)	44
	Maison mère des Filles de Jésus	7
Montréal et Laval	CIUSSS de l'Estrie-CHUS (CSSS La Pommeraie)	119
	S.E.C. Les Promenades du Parc	13
	Les Habitats Lafayette	12
	L'Avantage	8
	CHSLD Résidence Bourg-Joli inc.	10
	Les Jardins d'Aurélien	5
Centre-du-Québec	Villa Le Reflet	9
Estrie	Les Résidences Soleil Manoir Sherbrooke	12
	Les Résidences Soleil Manoir du Musée	7
Montréal et Laval	Les Résidences Soleil Manoir Dollard-des-Ormeaux	9
	CHSLD Les Floralies de Lachine	15
	Résidence Le Citadin (CHSLD Centre d'hébergement Vincenzo-Navarro inc.)	2
	CHSLD Résidence Marie-Victorin	36
	Résidence Sault-au-Récollet	3
Laurentides	Manoir Joie de Vivre	1
	Résidence Saint-Eustache	4
Outaouais	Résidence de la Gappe (Phases 1-3 et 4)	5

Nombre de rapports de vérification du comité

Le comité a préparé 28 rapports d’inspection à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu’aucun formulaire ni questionnaire n’a été transmis, aucun rapport n’a été produit à cet égard.

Synthèse des recommandations du comité

Les recommandations formulées au cours de cet exercice ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- le respect des méthodes de soins ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections;
- la rédaction des notes d’évolution;
- le respect du *Code de déontologie*.

Au cours de l’année qui suit le dépôt du rapport des visites de surveillance générale, le comité assure le suivi, en collaboration avec la direction des soins infirmiers et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires de l’établissement, qui ont la responsabilité de proposer les correctifs requis en produisant un plan d’amélioration de la qualité.

Inspections portant sur la compétence professionnelle d’un membre

Le comité a assuré le suivi de 9 dossiers de l’exercice précédent et a analysé 10 demandes d’inspection portant sur la compétence professionnelle d’un membre :

Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	3
Nombre de membres ayant fait l’objet d’une inspection portant sur sa compétence	7
Nombre de rapports d’inspection produits par le comité	11
Nombre de dossiers dont le processus d’inspection portant sur la compétence a été suspendu	2
Nombre de membres ayant fait l’objet d’une information au Bureau du syndic, en application du 5 ^e alinéa de l’article 112 du <i>Code des professions</i>	4

Portrait et relevé des recommandations présentées au comité exécutif

Recommandations	Sans limitation ou suspension du droit d’exercer des activités professionnelles	Avec limitation du droit d’exercer des activités professionnelles	Avec suspension du droit d’exercer des activités professionnelles
Obligation de suivre et réussir un stage	–	–	–
Obligation de suivre et réussir un cours de perfectionnement	3	1	4
Obligation de suivre et réussir un stage et un cours de perfectionnement	–	–	5

Décisions du comité exécutif

Nombre de décisions approuvant les recommandations du comité d’inspection professionnelle	13
Nombre de décisions rejetant les recommandations du comité d’inspection professionnelle	0

Le comité exécutif a pris acte de la décision de deux membres demandant à l’Ordre de ne plus être inscrit au tableau et de renoncer définitivement, à l’avenir, à s’y inscrire.

Autres activités

- Identification des besoins de formation des membres dans le cadre des visites de surveillance générale;
- participation à la modernisation des *Indicateurs de la compétence*;
- réception des demandes d’inspection provenant du syndic, du public, des établissements de santé et du commissaire aux plaintes;
- participation à l’élaboration et à l’adoption du programme de visites de surveillance générale 2016-2017;
- collaboration au recrutement de deux nouvelles inspectrices;
- participation à une formation organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).





Comité des finances

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et des dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au conseil d'administration, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification, puis lui fait des recommandations, si nécessaire.

MEMBRES

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.

Administratrice et présidente du comité (depuis mai 2015)

Pierre Martin, inf. aux.

Administrateur et président du comité (jusqu'à mai 2015)

Diane Blanchard, inf. aux.

Administratrice et secrétaire du comité

André Richard, inf. aux.

Administrateur

Martine Plante, inf. aux.

Administratrice, trésorière et personne-ressource

Régis Paradis, inf. aux.

Président-directeur général et personne-ressource

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux rencontres au cours de l'année.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds (allocations de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit et honoraires professionnels).

L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2016-2017 et les a présentées au conseil d'administration.

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

MEMBRES

Robert Dufresne

Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, président du comité

Laura Gariépy, inf. aux.

Serge Marquis, inf. aux.

Julie Thouin, inf. aux.

Alain Sansfaçon, inf. aux.

France Joseph

Avocate et secrétaire

ACTIVITÉS

Neuf demandes ont été reçues au cours de l'année. La première demande concernait une infirmière auxiliaire et les huit autres visaient 4 membres.

Celles-ci ont été examinées et neuf décisions ont été rendues par le comité au cours de l'année, confirmant la décision du syndic de ne pas porter plainte.



Comité de la formation

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du MEES, les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

Le comité a pour fonction de :

- revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au conseil d'administration;
- donner son avis au conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation, et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.

Président-directeur général

Claire Thouin, inf. aux.

Administratrice

Karel Dufour

Direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (depuis le 8 octobre 2014)

Luce Quevillon

Directrice adjointe au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier et représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Véronique Marin

Directrice, Continuing Education au Lester B. Pearson School Board et représentante de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (depuis octobre 2014).

Ont également assisté aux réunions du comité

Nadia Colella

Directrice du Service de la formation et des équivalences

Nicole Vachon

Secrétaire de direction du Service de la formation et des équivalences et secrétaire du comité.

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année. Il a examiné les sujets suivants ou donné des avis portant sur ceux-ci :

- le portrait des écoles publiques et privées 2015-2016;
- les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que les dispositions concernant l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- l'accès aux milieux de stage;
- l'avenir de la formation initiale des infirmières auxiliaires;
- les conditions d'admission à l'Ordre et au programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI);

- le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse ainsi que l'assistance ventilatoire;
- le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- la formation d'appoint;
- la révision des examens de l'Ordre pour les dossiers de reconnaissance d'équivalence;
- les outils d'évaluation pour la formation d'appoint;
- le programme de formation à l'intention des infirmières auxiliaires au bloc opératoire;
- l'examen professionnel de l'Ordre;
- les différentes formations disponibles et diversifiées dans toutes les régions du Québec, soit la formation en ligne, les conférences régionales, les formations à distance (pharmacologie et diabète) ainsi que les formations offertes dans les centres de formation professionnelle.

Recommandation formulée au cours de l'année

Dans un contexte d'intégration de la clientèle formée à l'étranger, le comité discute de la difficulté qu'une personne éprouve avec la maîtrise de la langue d'enseignement lorsqu'elle suit des cours visant à perfectionner sa maîtrise de cette langue d'enseignement, et ce, simultanément avec le programme de formation SASI.

Il est recommandé qu'une maîtrise suffisante de la langue d'enseignement soit obligatoire à titre de condition d'admission à la formation d'appoint destinée aux infirmières et infirmiers auxiliaires.

Comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation

Formé conformément à l'article 86.0.1 du *Code des professions*, le comité a pour mandat d'entendre et de réviser, le cas échéant, toute décision rendue par le comité exécutif ne reconnaissant qu'une équivalence de la formation partielle ou ne reconnaissant pas l'équivalence des diplômes ou l'équivalence de la formation.

MEMBRES

Amélie Drolet, inf. aux.

Administratrice (depuis juin 2015)

Josée Goulet, inf. aux.

Administratrice (depuis juin 2015)

Denise Dubois

Administratrice nommée (depuis janvier 2016)

Hélène Alain, inf. aux.

Administratrice (jusqu'à juin 2015)

Luc St-Laurent, inf. aux.

Administrateur (jusqu'à juin 2015)

Jeanne Duhaime

Administratrice nommée (jusqu'à janvier 2016)

Andrée Bertrand

Secrétaire

ACTIVITÉS

Une demande de révision a été transmise au comité pendant l'année.

Comité de l'examen professionnel

Le comité détermine et révisé, au besoin, le Plan directeur de l'examen professionnel, incluant les paramètres du tableau des spécifications, et définit les orientations pour le développement de son contenu. Il s'assure également de l'élaboration et de la correction de l'examen professionnel. De plus, il identifie les difficultés éprouvées par les candidates à chaque séance d'examen pouvant donner lieu à une rétroaction qualitative auprès des établissements d'enseignement. Enfin, il formule au conseil d'administration toute recommandation qu'il juge appropriée pour assurer une gestion optimale de l'examen professionnel.

MEMBRES

Diane Lavers, inf. aux.

Présidente du comité et directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission

Marie-Hélène Brousseau, inf. aux.

Nathalie Pelland, inf. aux.

Jessica Dubois, inf. aux.

Secrétaire

A également assisté aux réunions du comité

Nathalie Beaulieu

Secrétaire de direction au Service de l'examen professionnel et de l'admission

ACTIVITÉS

Le comité a tenu 17 réunions, dont 7 réunions virtuelles, au cours de l'année. Les membres du comité ont :

- validé les questions de l'examen;
- révisé les paramètres du tableau des spécifications;
- rédigé le contenu des *Guides de préparation à l'examen professionnel*;
- validé et révisé le contenu des capsules de soutien et d'enrichissement;
- participé aux travaux menant à la détermination de la note de passage de l'examen;
- révisé le contenu de l'examen soumis en mars 2016 à la suite de l'analyse statistique et de la validation qualitative de l'examen.

Comité d'orientation de la revue

Le comité a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de choisir du contenu répondant aux attentes des membres.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.

Président-directeur général

Hélène Alain, inf. aux.

Administratrice

Hélène Laprés, inf. aux.

Christine Rivard, inf. aux.

Ont également assisté aux réunions du comité :

Catherine-Dominique Nantel

Directrice du Service des communications

Anne-Laurie Martin

Technicienne en communication

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a approuvé la publication :

- du texte *La toxicomanie*, incluant un questionnaire à remplir donnant droit à 1 heure de formation continue;

- de deux chroniques Pharmacologie intitulées respectivement *Le timbre transdermique : un autre mode d'administration des médicaments* et *La cortisone : propriétés, indications et effets indésirables*;
- de deux chroniques juridiques, soit *La sécurité des aînés passe par le respect, une valeur fondamentale* et *L'appropriation de médicaments et de narcotiques*;
- de deux chroniques portant sur la réorganisation du réseau de la santé : *Regarder vers un nouvel horizon* et *L'Art de surfer sur le changement*;
- de trois reportages intitulés *L'approche relationnelle utilisée en CHSLD*, *L'air, un vecteur de transmission* et *De la surveillance constante à l'engagement thérapeutique*;
- d'un portrait sur une infirmière auxiliaire travaillant dans un groupe de médecine de famille (GMF).

En plus de la diffusion d'information aux membres sur les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire durant l'année, un dossier spécial a été publié sur la malnutrition dans les hôpitaux dans le cadre du numéro de l'hiver 2016.

Comité du congrès

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès, et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au conseil d'administration.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.

Président-directeur général

Lyne Plante, inf. aux.

Administratrice

Katia Goudreau, inf. aux.

Administratrice

Louise Quirion, inf. aux.

Administratrice

Ont également assisté aux réunions du comité :

Catherine-Dominique Nantel

Directrice du Service des communications

Anne-Laurie Martin

Technicienne en communication

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a :

- proposé des conférenciers et approuvé l'horaire de l'événement;
- approuvé le thème et le visuel du congrès;
- déterminé le lieu du congrès 2018.

Comité ad hoc sur les médias sociaux

Le comité a pour mandat de suivre les étapes de la création de la page Facebook de l'Ordre. Il doit également formuler des recommandations à l'égard de la stratégie éditoriale et du déploiement de cette dernière. À cette fin, il se réunit selon les besoins.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.
Président-directeur général
Katia Goudreau, inf. aux.
Administratrice
André Richard, inf. aux.
Administrateur
Jeanne Duhaime
Administratrice nommée

Ont également assisté aux réunions du comité :

Catherine-Dominique Nantel
Directrice du Service des communications
Anne-Laurie Martin
Technicienne en communication

ACTIVITÉS

Le comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a :

- effectué un retour sur le lancement de la page, qui a eu lieu le 5 mai 2015;
- suggéré que des statistiques de fréquentation soient préparées sur une base annuelle;
- révisé la politique d'utilisation et fait des recommandations au conseil d'administration.

Comité ad hoc sur les communications électroniques

Le comité a pour mandat d'évaluer la pertinence de remplacer la diffusion de certains documents imprimés par une diffusion électronique, de réduire la quantité de certains documents qui ne peuvent être transmis de manière électronique et de faire des recommandations au conseil d'administration.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.
Président-directeur général
Hélène Alain, inf. aux.
Administratrice
Katia Goudreau, inf. aux.
Administratrice
André Richard, inf. aux.
Administrateur

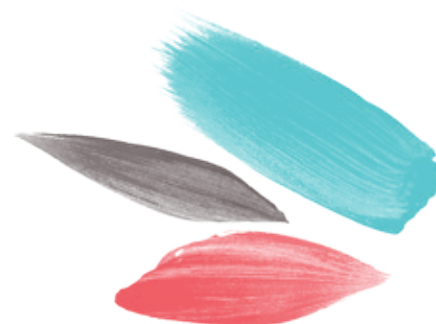
Ont également assisté aux réunions du comité :

Catherine-Dominique Nantel
Directrice du Service des communications
Amel Alioua
Secrétaire de direction, Service des communications

ACTIVITÉS

Le comité a tenu une réunion durant laquelle il a :

- analysé les documents produits par l'Ordre;
- recommandé de revoir à la baisse l'impression de certains documents pour favoriser leur transmission en version électronique.



Comité ad hoc sur l'organisation des activités de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le comité a pour mandat d'analyser le fonctionnement actuel de cette journée et de proposer, s'il y a lieu, des modifications. Le comité doit faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.
Président-directeur général
Amélie Drolet, inf. aux.
Administratrice
Josée Goulet, inf. aux.
Administratrice
Josée Marineau, inf. aux.
Administratrice

Ont également assisté à la réunion du comité :

Diane Levasseur
Directrice du Service des relations professionnelles
Catherine-Dominique Nantel
Directrice du Service des communications
Amel Alioua
Secrétaire de direction, Service des communications

ACTIVITÉS

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année afin de revoir la procédure concernant l'envoi du matériel promotionnel et l'aide financière suite à la fusion des établissements du réseau de la santé. Il a formulé la recommandation suivante au conseil d'administration, soit de :

- faire parvenir le matériel promotionnel aux directions des communications des Centres intégrés de la santé et des services sociaux (CISS) et Centres intégrés universitaires de la santé et des services sociaux (CIUSS) afin qu'ils en fassent la redistribution dans les différentes installations de leur territoire;
- modifier pour cette année l'allocation de l'aide financière en la redistribuant d'une part pour bonifier la campagne publicitaire pour une plus grande visibilité et d'autre part pour offrir des prix dans le cadre d'un concours organisé par l'Ordre.

Comité ad hoc sur le développement professionnel*

Le comité a pour mandat d'orienter et de faire le suivi des travaux de recherche et d'analyse visant à soutenir l'argumentaire présenté dans le cadre de l'analyse sectorielle prospective. Également, le comité veille à ce que les travaux relatifs au développement de la profession permettent d'identifier les opportunités d'intégration des infirmières auxiliaires dans les nouveaux milieux d'exercice, et ce, afin de recommander des pistes pour le développement professionnel des infirmières auxiliaires dans un réseau de santé en transformation.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.
Président-directeur général
André Richard, inf. aux.
Administrateur
Louise Quirion, inf. aux.
Administratrice
Amélie Drolet, inf. aux.
Administratrice

A également assisté à la réunion du comité :

Marie-Carole Cayer
Directrice du Service du développement et du soutien professionnel

ACTIVITÉS

Le comité s'est réuni à deux occasions. Une rencontre a eu lieu où il a notamment donné son avis sur les travaux de recherche et d'analyse réalisés suite à l'enquête effectuée auprès des directions de soins infirmiers quant au rôle et à l'intégration des infirmières auxiliaires.

De plus, le comité s'est réuni afin de valider l'ensemble des travaux visant à établir un positionnement stratégique quant au développement de l'infirmière auxiliaire et son intégration dans divers secteurs d'activités et milieux de soins.

* Ce comité était autrefois désigné « Comité ad hoc sur le rehaussement de la formation et le développement professionnel ».

Comité d'étude des équivalences

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

MEMBRES

Micheline Busque, inf. aux. et inf.
Suzie Hudon, inf.

Ont aussi assisté aux réunions de comité :

Nadia Colella, inf. aux.
Directrice du Service de la formation et des équivalences
Laura Kristof
Agente au Service de la formation et des équivalences
Isabelle Grenier
Agente au Service de la formation et des équivalences

ACTIVITÉS

Le comité d'étude a tenu 11 réunions au cours de l'année et a analysé 637 dossiers¹ de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

2 - DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

Demandes	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	139	110	27	1	1
Hors Canada	480	245	208	12	15

3 - DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC, ACCEPTÉES EN PARTIE PAR L'ORDRE ET COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR

Nature	Canada	Hors Canada
Cours	-	1
Stage	1	5
Examen	30	68
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et examen	26	202
Cours, stage et examen	-	-
Autres	-	-

1 - DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

Demandes	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	6	6	-	-
Hors Canada	3	3	-	-

Nombre de candidates concernées par les demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 17



¹ Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

4 - DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC, ACCEPTÉES PAR L'ORDRE ET COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR

Nature	Canada	Hors Canada
Cours	-	-
Stage	-	-
Examen	-	-
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et examen	-	-
Cours, stage et examen	-	-
Autres	-	-

101 demandes d'équivalence de la formation acquise hors du Québec (Canada) ont été acceptées et 245 hors du Canada, mais aucune ne comportait une précision de formation à acquérir.

Nombre de demandes de reconnaissance reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année : 16

Tenue d'un examen pour compléter l'étude d'un dossier
Pour la période comprise entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2015 et afin de compléter l'étude de leur dossier de demande d'équivalence, 116 candidates se sont présentées à trois séances d'examen au cours de l'année.

Mesures prises pour assurer la délivrance de permis aux personnes diplômées à l'étranger
Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours au pouvoir réglementaire prévu au paragraphe r) de l'article 94 du *Code des professions*, étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

5 - RECOMMANDATIONS FAITES AU COMITÉ EXÉCUTIF PAR LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Nombre de recommandations formulées en cours année : 612

5.1 - Demandes d'équivalence de diplôme : 9

	Acceptées	Refusées
Canada	6	-
Hors du Québec	3	-

5.2 - Demandes d'équivalence de la formation : 603

	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées
Canada	110	27	1
Hors du Québec	245	208	12

5.3 - Demandes en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur

Nombre de demandes acceptées	9
Nombre de demandes refusées	-



Service des relations professionnelles

Le **Service des relations professionnelles** a pour mandat de conseiller et d'informer les membres sur tous les aspects liés à leur pratique professionnelle ainsi que de promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le conseil d'administration de l'Ordre.



Diane Levasseur, inf. aux.

RÔLE-CONSEIL

La directrice du Service joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Ce rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment sur le champ d'exercice et sur les activités réservées aux infirmières auxiliaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le Service a participé :

- aux travaux du groupe d'experts mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dont le mandat est de valider les différentes étapes de l'élaboration du programme de formation en soins infirmiers périopératoires (SIPO) pour les infirmières et les infirmiers auxiliaires qui obtiendront un poste au bloc opératoire;
- à l'organisation de la logistique en vue de la formation sur la contribution à la thérapie intraveineuse à l'intention des infirmières auxiliaires qui exercent dans le réseau de la santé;
- aux travaux de recherche et d'analyse du dossier sur le rehaussement de la formation initiale des infirmières auxiliaires.

Travaux du comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Au cours de l'année, les travaux du comité conjoint ont notamment porté sur les sujets suivants :

- suivi des travaux relatifs à la mise en place de la réglementation visant l'instauration d'un examen professionnel, incluant l'adoption et l'approbation des règlements de l'OIIAQ (conditions et délivrance de permis et activités de l'infirmière auxiliaire autorisées à la CEPIA) et de l'OIIQ (activités autorisées dans la contribution à la thérapie intraveineuse à la CEPIA);
- suivi des travaux relatifs aux modifications devant être apportées au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* visant à autoriser l'infirmière auxiliaire à exercer, à domicile, dans le domaine de l'assistance ventilatoire.

Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le Service a organisé ou planifié :

- les activités liées à la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires, qui a eu lieu le 5 mai 2015 (aide financière et matériel promotionnel);
- la révision du fonctionnement des activités promotionnelles de la Journée, et ce, compte tenu de la fusion des établissements.

Autres rencontres de la directrice du Service

- L'ancienne directrice des soins infirmiers au MSSS;
- le sous-ministre adjoint à la direction du personnel réseau au MSSS;
- les directrices de soins infirmiers;
- des infirmières et infirmiers auxiliaires, des membres de comité d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA);
- des enseignantes au programme de formation SASI;
- des représentants de l'OIIQ.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à des conférences téléphoniques avec le MSSS et d'autres partenaires concernant la pénurie de médicaments;
- participation aux activités organisées par la Direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement du MSSS;
- participation à un comité réunissant les ordres du domaine de la santé pour réfléchir à une démarche interprofessionnelle de soins et de services à l'intention des personnes hébergées en CHSLD;
- collaboration avec la directrice des communications à la rédaction et à la révision des publications de l'Ordre.



Service du développement et du soutien professionnel

Le Service du développement et du soutien professionnel a pour mandat de promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le conseil d'administration de l'Ordre. Plus spécifiquement, le Service cible les objectifs de développement et d'intégration des infirmières auxiliaires et intervient dans le réseau de la santé afin de transmettre et de promouvoir ceux-ci. Le Service a aussi pour mandat de conseiller et d'informer les membres et autres intervenants du réseau de la santé sur tous les aspects liés à la pratique professionnelle de l'infirmière auxiliaire.



Marie-Carole Cayer, inf. aux.

PRINCIPALES ACTIVITÉS Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le Service a participé :

- à l'élaboration, à l'organisation, au déploiement et à la promotion du programme de formation sur la contribution à la thérapie intraveineuse à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires qui exercent au sein du réseau de la santé et qui n'ont pas reçu l'attestation de l'OIIAQ à ce jour;
- aux rencontres entourant les travaux de recherche et d'analyse sur le rehaussement de la formation initiale des infirmières auxiliaires;
- aux travaux de planification dans le but de présenter un positionnement stratégique relatif au développement de la profession d'infirmière auxiliaire dans un réseau en transformation;
- à la consultation tenue auprès de l'OIIAQ par le responsable de l'Étude sectorielle prospective, réalisée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

RÔLE-CONSEIL

La directrice du Service joue un rôle-conseil auprès de la présidence pour l'élaboration et la mise en place des stratégies et des orientations de l'Ordre quant au développement professionnel.

Ce rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment sur le champ d'exercice et les activités réservées aux infirmières auxiliaires ainsi que sur le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

Travaux du comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Au cours de l'année, les travaux du comité ont notamment porté sur les sujets suivants :

- suivi des travaux relatifs à la mise en place de la réglementation visant l'instauration d'un examen professionnel, incluant l'adoption

et l'approbation des règlements de l'OIIAQ (conditions et délivrance de permis et activités de l'infirmière auxiliaire autorisées à la CEPIA) et de l'OIIQ (activités autorisées dans la contribution à la thérapie intraveineuse à la CEPIA);

- suivi des travaux relatifs aux modifications devant être apportées au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* visant à autoriser l'infirmière auxiliaire à exercer, à domicile, dans le domaine de l'assistance ventilatoire.

Autres rencontres de la directrice du Service

- L'ancienne directrice des soins infirmiers au MSSS, la directrice intérimaire de ce ministère et la nouvelle directrice nommée;
- le sous-ministre adjoint à la direction du personnel réseau au MSSS;
- des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
- les directrices de soins infirmiers des établissements de santé publics et privés;
- des infirmières et infirmiers auxiliaires, des membres de CIIA;
- des représentants syndicaux;
- des représentants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), du Collège des médecins (CMQ), de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ), de l'Ordre des pharmaciens (OPQ) et de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à des conférences téléphoniques avec les représentants du MSSS et d'autres partenaires concernant la pénurie de médicaments dans le cadre d'un comité des partenaires;
- participation à la mise en place d'un énoncé conjoint avec d'autres ordres professionnels quant à la contribution des infirmières auxiliaires en équipes interdisciplinaires;
- participation à un comité réunissant des ordres professionnels du domaine de la santé en vue de prendre une position conjointe sur la distribution et sur l'administration des médicaments en résidences privées pour aînés;
- collaboration avec la directrice des communications à la rédaction et la révision des publications de l'Ordre.

Service juridique

Le **Service juridique** a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre ainsi que de donner des avis juridiques sur toute question les concernant. Il conseille et représente également le Bureau du syndic dans toutes les affaires disciplinaires.

RÔLE-CONSEIL

Le directeur du Service joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et des orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondances, de documents, de rapports et de mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

ACTIVITÉS

Activités réglementaires

- Poursuite des travaux concernant la préparation des règlements requis pour la mise en place de l'examen professionnel;

Règlements de l'OIIAQ

- Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;
- Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Règlement de l'OIIQ

- Suivi concernant le Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire.

Rencontres avec les ministères, organismes, membres, enseignantes et étudiantes

Le directeur du Service a assisté à :

- des rencontres avec des représentants du MSSS;
- une rencontre avec les infirmières auxiliaires d'un établissement de santé de Laval à l'occasion de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- des rencontres avec les enseignantes et les étudiantes du programme de formation SASI de 14 centres de formation professionnelle ou des membres des établissements de santé afin de présenter le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- à deux rencontres (Montréal et Québec) avec les directrices de soins infirmiers des établissements privés conventionnés.



Eva Sikora, Georges Ledoux et Amélie Bellerose

Travaux du comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Au cours de l'année, les travaux du comité ont notamment porté sur les sujets suivants :

- suivi des travaux relatifs à la mise en place de la réglementation visant l'instauration d'un examen professionnel, incluant l'adoption et l'approbation des règlements de l'OIIAQ (conditions et délivrance de permis et activités de l'infirmière auxiliaire autorisées à la CEPIA) et de l'OIIQ (activités autorisées dans la contribution à la thérapie intraveineuse à la CEPIA);
- suivi des travaux relatifs aux modifications devant être apportées au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* visant à autoriser l'infirmière auxiliaire à exercer, à domicile, dans le domaine de l'assistance ventilatoire.

AUTRES ACTIVITÉS

- Préparation, rédaction et révision de conventions, de textes et de documents dans le cadre de l'instauration d'un examen professionnel et de la reconnaissance du statut de CEPIA;
- préparation, rédaction et révision de conventions devant intervenir entre l'Ordre et des établissements de santé déterminant les conditions de financement et de formation des infirmières auxiliaires devant contribuer à la thérapie intraveineuse;
- participation aux derniers travaux de révision de textes devant être intégrés au Portail de formation de l'Ordre permettant l'inscription des activités de formation continue.

Service de l'examen professionnel et de l'admission

Le Service de l'examen professionnel et de l'admission a pour mandat d'assumer la conception et la révision de l'examen professionnel. Il doit aussi mettre en place toute la logistique liée à l'organisation et à la tenue de cet examen. De plus, il doit planifier et coordonner les activités du comité de l'examen professionnel. Enfin, il a aussi pour mandat de veiller, en collaboration avec le comité exécutif et la secrétaire de l'Ordre, à l'application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* pour les candidates ayant obtenu le diplôme du programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI).



Carole Carrigue, Nathalie Beaulieu,
Diane Lavers, inf. aux. et Patrick Auger

ACTIVITÉS

Examen professionnel

- Rédaction et mise en ligne du Plan directeur de l'examen professionnel;
- conception de l'examen professionnel, des guides de préparation et des capsules de soutien et d'enrichissement;
- élaboration et validation du contenu;
- recommandation relative à la note de passage de l'examen;
- planification et réalisation des étapes devant conduire à la tenue de la première séance d'examen;
- communication et organisation de rencontres avec les partenaires du réseau de la santé et de l'éducation pour les informer de l'avancement des travaux;
- organisation de la formation Harmonisons nos stratégies à l'intention des membres de l'équipe pédagogique responsable du programme de formation SASI qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2015 à Victoriaville.

Réglementation liée à l'examen professionnel

Le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* est entré en vigueur le 19 novembre 2015 et il a permis à l'Ordre d'implanter cet examen, dont la première séance s'est tenue en mars 2016.

Tenue de la première séance de l'examen

Le 19 mars 2016, le Service a tenu la première séance de l'examen professionnel dans 11 régions administratives à travers le Québec. Lors de cette séance, 215 candidates ayant réussi le programme de formation SASI entre le 19 novembre 2015 et le 31 décembre 2015 ont été évaluées.

Admission

Les travaux entourant l'informatisation du processus d'admission des candidates à la profession ont été menés à terme en novembre 2015. Ce processus permet au Service d'assurer le suivi nécessaire à la convocation des candidates et à l'organisation des séances de l'examen.

Ce nouveau processus permet également à la candidate de faire une demande de délivrance de permis, d'inscription au tableau et de paiement de sa cotisation en ligne si elle répond à toutes les exigences prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Site web de l'Ordre

Collaboration avec le Service des communications pour le développement du contenu de la section Étudiants.

Demandes de délivrance de permis pour les diplômées du Québec

Le Service a traité 1848 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme du programme de formation SASI menant à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

Service de l'inspection professionnelle

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat de vérifier l'application et le respect des dispositions législatives et des règlements de l'Ordre en matière d'inspection professionnelle.



Nicole Bélanger, Julie St-Germain, inf. aux.
et Stéphanie Fortier, inf. aux.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTRICE

La directrice du Service assiste le comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de son mandat visant à ce que l'ensemble des infirmières auxiliaires se conforment aux normes et standards de la profession, et maintiennent à jour leurs connaissances pour dispenser des soins de qualité.

De plus, la directrice coordonne, en collaboration avec le comité, les activités de surveillance de la profession, incluant les visites de surveillance générale et les inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Elle planifie aussi les activités des inspecteurs devant assister le comité. Pour terminer, la directrice du Service agit à titre de secrétaire du comité, et assure le lien entre ce dernier et le conseil d'administration.

ACTIVITÉS

- Suivi des décisions prises par le comité d'inspection professionnelle;
- élaboration du programme annuel de surveillance générale ainsi que du calendrier des visites;
- consultations téléphoniques et renseignements transmis aux membres et aux directions de soins infirmiers concernant les visites de surveillance générale et les inspections portant sur la compétence professionnelle d'un membre;
- rédaction d'un article sur le comité d'inspection professionnelle dans la revue *Santé Québec* en collaboration avec le Service des communications;

- participation à l'élaboration d'un outil promotionnel pour l'inspection professionnelle en collaboration avec le Service des communications et la directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission;
- participation à la planification d'un kiosque de l'inspection professionnelle lors du congrès de l'Ordre;
- participation à l'intégration et à la formation de deux nouvelles inspectrices au Service;
- poursuite des travaux concernant la révision des *Indicateurs de la compétence*;
- transmission des besoins de formation des membres et des lacunes observées dans le cadre des visites de surveillance générale au Service de la formation et des équivalences;
- production d'outils portant sur les activités professionnelles des inspectrices;
- développement professionnel des inspectrices et des membres du comité d'inspection professionnelle;
- évaluation du rendement et de la compétence des inspectrices.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à des formations organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- participation au Groupe de travail sur la collaboration interprofessionnelle pour la prestation de soins et services aux personnes hébergées en CHSLD.



Service de la formation et des équivalences

Le Service de la formation et des équivalences a notamment pour mandat de s'assurer que le programme de formation SASI réponde aux besoins du marché du travail et qu'il est offert par les établissements d'enseignement selon les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Il veille également à maintenir et à mettre à jour les compétences des membres grâce à la formation continue. Le Service doit également étudier les dossiers de demandes de reconnaissance d'équivalence en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et veiller, lorsque requis, à l'application du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*.



Sophie Thibault, Nicole Vachon, Nadia Colella, inf. aux.,
Laura Kristof et Isabelle Grenier

ACTIVITÉS

Formation initiale

- Collaboration avec les représentants du MEES et des responsables des établissements d'enseignement quant à l'application du programme de formation SASI ainsi que de la formation d'appoint;
- gestion des travaux entrepris par le MSSS et le MEES portant sur les difficultés d'accès aux stages;
- présentation de séances d'information sur la profession d'infirmière auxiliaire auprès d'élèves et d'enseignantes du programme de formation SASI;
- participation aux rencontres avec les partenaires du réseau de la santé et de l'éducation pour échanger sur les dossiers touchant la profession.

Formation continue

À la suite des modifications apportées au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015, le Service a collaboré avec le Service des communications et le Service juridique dans le développement du dossier de formation continue informatisé, dans lequel les membres doivent inscrire toutes les activités de formation suivies.

Dans le cadre de l'application du Règlement, le Service doit :

- vérifier et approuver le contenu des activités de formation suivies et offertes;
- assurer le suivi des ententes avec les commissions scolaires relatives au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre aux membres;
- assurer le bon fonctionnement du guichet unique d'inscription aux formations;
- coordonner le développement des capsules d'autoformation pour le portail de formation en ligne;
- collaborer au développement d'articles de formation pour la revue *Santé Québec*;
- assurer le suivi des demandes de formation par correspondance portant sur la pharmacologie et le diabète;
- collaborer avec le Service du développement et du soutien professionnel au suivi de la formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- organiser la conférence régionale ayant pour thème *La montée de l'hypercholestérolémie : hasard ou évidence?*

Formation d'appoint : application du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*

Le Service a suggéré à 174 personnes de s'inscrire à la formation d'appoint de 570 heures.

Aucune recommandation imposant l'obligation de suivre le programme de formation initiale d'une durée de 1800 heures n'a été formulée au comité exécutif.

Équivalences

Le Service a :

- mis en place des outils informatisés donnant ouverture au dossier pour la clientèle immigrante à des fins de demande de reconnaissance d'équivalence;
- mis sur pied un nouveau processus d'admission par équivalence;
- organisé et supervisé la tenue des séances d'examen;
- rencontré le commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles de l'Office des professions du Québec.

Nombre de participants aux activités de formation continue

Le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue. Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet.

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire et qu'elles sont offertes exclusivement aux membres.

FORMATIONS EN LIGNE OFFERTES PAR L'ORDRE

Titre de la formation	Durée	N ^{bre} de participants
Déchirures cutanées	2 h	216
Lésions de pression	2 h	97
Produits et pansements : facile de s'y retrouver?	2 h	160
Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	2 h	113
Le diabète : vision d'ensemble	2 h	184
Le diabète : les complications	2 h	35
Le diabète : l'hypoglycémie (urgence glycémique)	2 h	54
Le diabète : la médication antidiabétique	2 h	5
Le diabète : le soin des pieds et l'aspect psychologique	2 h	1
Description d'une lésion de pression	2 h	108
Paramètres d'une plaie	2 h	118
Ulcères des membres inférieurs	2 h	84
Description de la douleur dans les notes d'évolution	2 h	190
Pourquoi écrire, quand écrire, quoi écrire et comment écrire	2 h	232
Le diabète : les différents types	2 h	194
Le diabète : la glycémie capillaire	2 h	44
Le diabète : l'hyperglycémie (urgence glycémique)	2 h	25
Le diabète : l'insulinothérapie	2 h	1
Le diabète : la thérapie nutritionnelle	2 h	2
TOTAL		1 863

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Titre de la formation	Durée	N ^{bre} de participants
Soins liés au traitement des plaies*	10 h	41
Pédiatrie : les altérations les plus courantes*	10 h	3
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires*	10 h	2
Prélèvements sanguins*	10 h	26
Installation d'un tube nasogastrique*	4 h	1
Administration de vaccins*	6 h	1
Accident vasculaire cérébral (AVC)/ Ischémie cérébrale transitoire (ICT)*	10 h	21
Système respiratoire : asthme chez l'enfant et l'adulte*	10 h	-
Le TDAH : de l'enfance à l'âge adulte	2,5 h	977
Mais qu'est-ce qu'un « soin approprié » en fin de vie?	2,5 h	977
L'Hypercholestérolémie	2 h	1 585
La Toxicomanie	1 h	201
Pharmacologie par correspondance	45 h	79
Diabète par correspondance	45 h	75
TOTAL		3 989

* Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'Ordre. Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

FORMATIONS EN LIGNE ORGANISÉES EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN		
Titre de la formation	Durée	Nbre de participants
Diagnostic du cancer : introduction à l'oncologie	5 h	10
Valeurs de référence : bilans sanguins	5 h	39
Infarctus du myocarde	10 h	57
Pneumologie : MPOC	10 h	21
Troubles de l'humeur	10 h	-
Réalité troublante : les drogues et médicaments	5 h	5
Soins de fin de vie	10 h	14
Insuline, opiacés, solutés et anticoagulants : l'essentiel pour une administration exacte et sans équivoque	10 h	13
Prévention des infections nosocomiales	10 h	33
Cardiologie 1 : angine stable et angine instable	10 h	18
Tumeurs intracrâniennes : tout commence dans la cellule	5 h	-
Déficits cognitifs	10 h	26
La schizophrénie et les principaux troubles psychotiques	10 h	7
Stable and unstable angina	10 h	-
TOTAL		243

Formations portant sur la contribution à la thérapie intraveineuse (TIV) et sur l'assistance ventilatoire (AV)

Le Service est responsable du traitement des documents confirmant la réussite de ces formations. En date du 31 mars 2016, un total de 21 551 infirmières auxiliaires avaient obtenu leur attestation de l'Ordre concernant la formation sur la TIV et 793 infirmières auxiliaires concernant la formation sur l'AV, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

AUTRES ACTIVITÉS

La directrice du Service a participé à des rencontres avec :

- le Canadian Council for Practical Nurse Regulators;
- des représentants du MEES, du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et du MSSS;
- des représentants d'Éducation Montréal, pôle de spécialisation et d'innovation en santé;
- le Conseil interprofessionnel du Québec portant sur la reconnaissance des compétences professionnelles.



Service des communications

Le **Service des communications** a pour mandat de promouvoir la profession et l'image de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités adoptées annuellement par le conseil d'administration et par les membres.



Anne-Laurie Martin, Catherine-Dominique Nantel et Amel Alioua

RÔLE-CONSEIL

La directrice du Service assume un rôle-conseil auprès de la présidence, des membres du conseil d'administration et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs de l'organisation. Elle assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication liés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Relations de presse

Le Service a répondu à toutes les demandes des divers médias et a organisé les entrevues au besoin.

Actions stratégiques

Le Service a assuré la mise en œuvre des actions de communication en lien avec le plan stratégique 2015-2016.

Promotion

Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

- Sous le thème *Professionnelles, au-delà des changements*, organisation d'une campagne publicitaire sur le Web à Tou.tv et Radio-Canada.ca. De plus, une publicité a été diffusée à la télévision sur les chaînes TVA, Télé-Québec et V télé. Un article consacré à la profession a été publié dans *La Presse* du 5 mai 2015;
- coordination de la production et de l'expédition du matériel promotionnel aux membres et dans les établissements de santé et de services sociaux.

Événements

- Planification, organisation et logistique des journées de formation, qui se sont déroulées à Victoriaville du 10 au 12 juin 2015 et qui ont réuni au total près de 1 000 membres;
- organisation de l'assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 12 juin 2015 à Victoriaville;
- organisation et logistique de la formation *Harmonisons nos stratégies*, à l'intention des membres de l'équipe pédagogique responsable du programme de formation SASI qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2015 à Victoriaville.

Publications

- Élaboration de trois numéros de la revue *Santé Québec* et organisation des réunions du comité d'orientation de la revue;
- production de trois bulletins électroniques;
- réalisation du rapport annuel 2015-2016;
- révision et production du Plan directeur pour l'examen professionnel;
- révision et production du programme de formation continue 2015-2016;
- mise à jour du dépliant *La discipline*;
- production du complément du *Guide de préparation à l'examen professionnel*.



Site web

Le Service des communications a coordonné les travaux liés à l'évolution du site web ainsi qu'à sa mise à jour :

- refonte de la section Devenir infirmière auxiliaire et mise en place d'un formulaire d'ouverture de dossier pour la clientèle hors Québec;
- mise à jour de la liste des infirmières auxiliaires offrant des soins à domicile;
- diverses mises en ligne relatives à la tenue de la première séance de l'examen professionnel.

De plus, afin d'inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner l'un des deux iPad mini* a été organisé pour une cinquième année consécutive, en janvier 2016. Ce concours a connu un grand succès : 19 829 infirmières auxiliaires ont utilisé les services en ligne, ce qui représente près de 75 % de l'effectif.



Page Facebook

- Gestion des contenus;
- au 31 mars 2016, un total de 6914 personnes suivaient la page.



AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à des travaux de rédaction et de révision de textes à intégrer au Portail de formation de l'Ordre et devant permettre aux membres d'inscrire leurs activités de formation continue;
- collaboration aux travaux de rédaction et de révision de divers documents reliés à l'implantation de l'examen professionnel;
- gestion du programme de commandites;
- gestion des sondages de satisfaction des différentes activités.



Rapport de la trésorière



Martine Plante, inf. aux.

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité exécutif et au conseil d'administration.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations comptables, l'auditeur externe et le comité des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique des revenus et des dépenses;
- présentation des états financiers mensuels au comité exécutif;
- présentation des états financiers périodiques au conseil d'administration;
- vérification biannuelle de la situation financière par le comité des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le conseil d'administration;
- audit externe annuel par la firme PSB Boisjoli et présentation de son rapport au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2016 affiche des revenus du Fonds d'administration de 6 251 268 \$, ce qui signifie une augmentation de 437 328 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 5 259 414 \$, soit une augmentation de 276 517 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2016 est de 991 854 \$ pour le Fonds d'administration et de 81 143 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité exécutif et présentation au conseil d'administration. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2015-2016.

La trésorière,

Martine Plante, inf. aux.

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

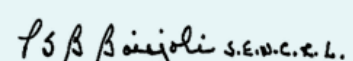
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également

l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

¹

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 19 mai 2016

¹CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A108253

État de la situation financière

AU 31 MARS 2016

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2016	Total 31 mars 2015
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme						
Encaisse	7 370 064	-	-	-	7 370 064	6 792 571
Intérêts à recevoir	40 939	-	-	-	40 939	37 592
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	-	-	84 672*	-	-	-
À recevoir du Fonds d'administration (note 5)*	-	-	-	350 000*	-	-
Frais payés d'avance	63 348	-	-	-	63 348	47 537
Ristournes à recevoir	-	84 672	-	-	84 672	57 331
	7 474 351	84 672	84 672*	350 000*	7 559 023	6 935 031
Dépôts – La Capitale, Assurances générales (note 3)	-	500 000	1 129 224	-	1 629 224	1 698 439
Placements (note 3)	3 350 190	-	-	-	3 350 190	3 274 166
Immobilisations corporelles (note 4)	357 958	-	-	-	357 958	427 378
Actifs incorporels (note 4)	98 871	-	-	-	98 871	38 919
Total de l'actif	11 281 370	584 672	1 213 896	350 000	12 995 266	12 373 933
Passif à court terme						
Créditeurs	823 804	-	1 469	-	825 273	774 454
Dû à l'Office des Professions du Québec	721 949	-	-	-	721 949	733 233
Cotisations perçues d'avance	5 148 337	-	-	-	5 148 337	4 597 782
Autres revenus perçus d'avance	37 630	-	-	-	37 630	87 530
Dû au Fonds de prévention*	-	84 672*	-	-	-	-
Dû au Fonds spécial*	350 000*	-	-	-	-	-
	7 081 720	84 672*	1 469	-	6 733 189	6 192 999
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations	456 829	-	-	-	456 829	466 297
Affectations internes	-	500 000	1 212 427	350 000	2 062 427	2 186 538
Non grevés d'affectations	3 742 821	-	-	-	3 742 821	3 528 099
	4 199 650	500 000	1 212 427	350 000	6 262 077	6 180 934
Total du passif et des soldes de fonds	11 281 370	584 672	1 213 896	350 000	12 995 266	12 373 933

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne Total étant donné qu'ils s'éliminent.
Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Conseil d'administration

Régis Paradis

Le président

Marlene P. Gauthier

La trésorière

État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2016	Total 31 mars 2015
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Cotisations	5 419 210	-	-	-	5 419 210	4 886 305
Réinscriptions et admissions	470 350	-	-	-	470 350	468 550
Congrès	-	-	-	-	-	64 971
Revenus d'intérêt	141 500	8 976	21 147	-	171 623	185 829
Gain net non réalisé (perte nette non réalisée) sur la variation de la juste valeur des placements	(37 711)	-	-	-	(37 711)	14 978
Formation continue	197 910	-	-	-	197 910	166 245
Publicité	39 600	-	-	-	39 600	37 866
Ristournes	-	84 672	-	-	84 672	57 331
Divers	20 409	-	-	-	20 409	29 277
	6 251 268	93 648	21 147	-	6 366 063	5 911 352
Charges						
Services aux membres	300 711	-	-	-	300 711	220 209
Inspection professionnelle	397 398	-	-	-	397 398	338 759
Admission hors Québec	157 341	-	-	-	157 341	90 034
Formation continue	593 399	-	-	-	593 399	577 337
Communications	702 101	-	-	-	702 101	812 236
Discipline	311 745	-	-	-	311 745	294 467
Assemblée générale	54 187	-	-	-	54 187	67 573
Conseil d'administration	229 269	-	-	-	229 269	200 904
Comité exécutif	17 075	-	-	-	17 075	18 984
Comités du conseil d'administration	24 048	-	-	-	24 048	18 121
Administration	849 115	-	-	-	849 115	832 432
Services juridiques	303 836	-	-	-	303 836	212 479
Informatique	312 977	-	-	-	312 977	311 729
Secrétariat général	195 073	-	144 030	-	339 103	366 916
Gestion financière	358 295	-	-	-	358 295	343 256
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	452 844	-	-	-	452 844	419 382
Examen professionnel	-	-	-	881 476	881 476	691 297
	5 259 414	-	144 030	881 476	6 284 920	5 816 115
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	991 854	93 648	(122 883)	(881 476)	81 143	95 237

Voir les notes afférentes aux états financiers

État de l'évolution des soldes de fonds

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016							
	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2016	Total 31 mars 2015
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	466 297	3 528 099	500 000	1 241 662	444 876	6 180 934	6 085 697
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(104 716)	1 096 570	93 648	(122 883)	(881 476)	81 143	95 237
Affectations internes (note 5)	-	(786 600)	(93 648)	93 648	786 600	-	-
Investissement en immobilisations	95 248	(95 248)	-	-	-	-	-
Solde de fonds à la fin de l'exercice	456 829	3 742 821	500 000	1 212 427	350 000	6 262 077	6 180 934

Voir les notes afférentes aux états financiers



État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	81 143	95 237
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	84 186	89 472
Amortissement des actifs incorporels	20 530	17 238
Perte nette non réalisée (gain net non réalisé) sur la variation de la juste valeur des placements	37 711	(14 978)
	223 570	186 969
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	493 691	842 265
	717 261	1 029 234
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(743 780)	(495 728)
Disposition ou échéance de placements	630 045	399 417
Dépôts – La Capitale, Assurances générales	69 215	50 159
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 766)	(20 986)
Acquisition d'actif incorporel	(80 482)	-
	(139 768)	(67 138)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	577 493	962 096
Encaisse au début de l'exercice	6 792 571	5 830 475
Encaisse à la fin de l'exercice	7 370 064	6 792 571

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (« l'Ordre ») est constitué par le *Code des professions* et est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le *Code des professions* : secrétariat général, admission, syndic, discipline et inspection professionnelle.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources affectées et non affectées.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre procède annuellement au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres « le programme d'assurance ». Le programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance « la convention » qui s'étend du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

La convention prévoit un Fonds de stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance futures, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance, les intérêts générés par le Fonds ainsi que les dépôts de l'Ordre. Ce fonds est soumis aux risques d'assurance. La convention prévoit également un Fonds de prévention lequel est constitué à même les intérêts gagnés par le fonds, les ristournes transférées du fonds de stabilisation ainsi que les dépôts de l'Ordre. Les ristournes sont déterminées par l'assureur annuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. La prime d'assurance des membres est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde supérieur à 1 000 000 \$ dans ce fonds. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Ordre.

Fonds spécial

Le fonds spécial a été créé par résolution du Conseil d'administration dans le cadre de la formation sur la thérapie intraveineuse offerte aux membres. L'Ordre ne peut utiliser les fonds y investis à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

Instruments financiers

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, à l'exception de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les intérêts à recevoir et les ristournes à recevoir.

L'Ordre a fait le choix irrévocable d'évaluer à la juste valeur ses placements et les dépôts à La Capitale, Assurances générales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les montants dus à l'Office des Professions du Québec.

Constataion des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Toute modification au montant de la cotisation annuelle, supplémentaire ou spéciale, déterminée par le Conseil d'administration, doit être approuvée par les membres lors d'une assemblée générale ou spéciale.

Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les cotisations perçues au 31 mars 2016 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance à l'état de la situation financière.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Améliorations locatives	linéaire	3 à 6 ans, durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire de cinq à dix ans.

L'Ordre comptabilise en charges les coûts liés aux projets de développement au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsqu'un événement ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux de trésorerie futurs non actualisés résultant de l'usage et de leur disposition éventuelle. La perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

Les éléments importants qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que l'évaluation de la juste valeur des placements.

3. PLACEMENTS ET DÉPÔTS

Fonds d'administration

Les placements du fonds d'administration sont constitués d'obligations gouvernementales et municipales et de certificats de placements garantis dont les taux annuels varient de 1,6 % à 5 % et les échéances s'étendent de mai 2016 à août 2020.

Fonds de stabilisation des primes et fonds de prévention

Les dépôts auprès de La Capitale, Assurances générales sont gérés exclusivement par elle. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada terme 5 ans, majoré de 1 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.



Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Coût	Amortissement cumulé	Net 2016	Net 2015
	\$	\$	\$	\$
Terrain	60 700	-	60 700	60 700
Bâtiment	1 073 681	835 307	238 374	272 189
Mobilier et équipement de bureau	196 476	164 794	31 682	39 322
Équipement informatique	113 955	106 329	7 626	29 066
Améliorations locatives	39 151	19 575	19 576	26 101
	1 483 963	1 126 005	357 958	427 378

ACTIFS INCORPORELS				
	Coût	Amortissement cumulé	Net 2016	Net 2015
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	166 367	67 496	98 871	38 919

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

5. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, un montant de 93 648 \$ (2014 : 68 894 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

Par résolution de son Conseil d'administration l'Ordre a créé un Fonds spécial en 2013 afin d'affecter des surplus d'opérations au financement du développement de l'examen obligatoire à l'obtention du titre d'infirmière et infirmier auxiliaire du Québec. Depuis la création de ce Fonds spécial, un total de 2 401 651 \$ a été affecté du Fonds d'administration pour couvrir les charges totalisant 2 346 251 \$. Le projet étant terminé au 31 mars 2016, le Conseil d'administration a pris la décision de transférer le solde résiduel de 55 400 \$ au Fonds d'administration et d'abolir ce Fonds spécial.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, par résolution de son Conseil d'administration l'Ordre a créé un Fonds spécial et y a affecté 350 000 \$ afin de couvrir le développement de la formation sur la thérapie intraveineuse qui sera offerte aux infirmières et infirmiers auxiliaires.

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrats pour la location de locaux et d'équipements de bureau. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2017	118 200
2018	104 750
2019	80 400
2020	13 000
2021	1 350
	317 700

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur ses intérêts et ristournes à recevoir et ses placements incluant ses dépôts.

Les dépôts investis auprès de La Capitale, Assurances générales représentent 33 % du total des placements. Ces dépôts sont liés au programme d'assurance de la responsabilité professionnelle. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière. Les obligations municipales pour lesquelles aucune cote de crédit n'est disponible, représentent 45 % du total des placements.

Risque de liquidité

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de rencontrer ses obligations.

Risque de marché

Risque de prix et de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de prix et de taux d'intérêt sur ses placements qui peuvent fluctuer selon l'évolution du marché, la conjoncture économique et les taux d'intérêt. Le risque maximal auquel l'Ordre est exposé correspond à 49 % de la valeur des dépôts et des placements.

8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.

Tableau des charges - Fonds d'administration et Fonds spécial

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
Salaires	2 097 622	1 846 760
Honoraires de présence	305 533	310 883
Charges sociales	368 809	312 892
Frais juridiques	34 144	34 482
Frais d'audit	27 000	27 000
Honoraires professionnels	1 123 828	922 602
Honoraires des interprètes et conférenciers	-	9 497
Formation	27 342	22 080
Frais de séjour et de déplacements	544 806	555 762
Frais d'expédition	234 221	266 440
Télécommunications	75 045	62 416
Publicité et promotion	224 327	181 792
Imprimerie et photocopies	214 054	252 325
Rapport annuel	20 821	12 499
Équipements et fournitures de bureau	71 738	49 525
Documentation	21 825	19 833
Graphisme et photographies	11 015	26 254
Rédaction et traduction	37 293	48 944
Entretien et réparations	48 510	46 860
Entretien d'équipement	31 635	34 813
Assurances	11 000	10 581
Taxes	51 069	48 404
Loyer	62 735	48 595
Location de salles et d'équipement	135 080	171 668
Électricité et chauffage	38 641	30 046
Amortissement des immobilisations corporelles	84 186	89 472
Amortissement des actifs incorporels	20 530	17 238
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	63 724	65 269
Frais financiers	133 681	120 112
Autres charges	20 676	29 150
	6 140 890	5 674 194





Crédits

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

Catherine-Dominique Nantel

Anne-Laurie Martin

Amel Alioua

Conception graphique

Oblik Communication-design / oblik.ca

Photos

Maxime Leduc, photographe

Istockphoto : ©Squaredpixels

ISBN 978-2-922924-19-0

Dépôt légal – Bibliothèque du Québec, 2016

Soigner
avec
humanité



**Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec**

531, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2

oiiiaq.org



Suivez-nous



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec